



Rupture de cdd en contrat de professionnalisation

Par **cissou6sou**, le **21/04/2008** à **18:39**

Bonjour, rnje suis actuellement en contrat de professionnalisation en tant que BTS en alternance depuis le 24/07/2007, mon patron me menace de me licencier et de toute façon il n'a pas les moyens de me payer donc ce serait un licenciement économique. pourriez vous me dire quelle est la procédurere qui risque d'être engagée?Vais-je devoir rembourser mon école? vais je avoir des indemnités à la hauteur du montant total de ma formation pour les mois restants?rnMerci

Par **mflaw**, le **26/04/2008** à **00:10**

Bonsoir,rnrnsi votre contrat était à durée déterminée, et que l'employeur le rompt de manière anticipée, vous êtes en droit de réclamer devant le conseil de prud'hommes une indemnité au moins égale aux salaires que vous auriez perçus jusqu'au terme prévu du contrat. (article L. 122-3-8 du code du travail)rnrnA votre disposition pour tout renseignement complémentaire.